

La Charte

du bénévole en bibliothèque

(adaptée de la charte du bibliothécaire volontaire du Conseil supérieur des bibliothèques)

Considérant que :

- professionnalisme et bénévolat ne s'opposent pas en matière de bibliothèques, mais s'appuient l'un sur l'autre ;
- les bénévoles sont indispensables au fonctionnement d'un service de lecture publique dans les petites communes et que ce bénévolat implique l'acceptation de contraintes qui doivent avoir leur contrepartie ;
- les salariés formés sont indispensables dès que la population de la commune ou du groupement de communes responsable de la bibliothèque atteint 1000 habitants et qu'ils assurent l'assistance technique dont ont besoin les bénévoles ;

la Direction de la Lecture Publique Départementale propose la présente Charte du bénévole en bibliothèque :

Article premier

Le bibliothécaire bénévole affirme son engagement personnel auprès de la collectivité, au sein d'un service public de lecture dont il reconnaît les contraintes et assume les responsabilités.

Article 2

Le bibliothécaire bénévole propose son temps et sa compétence au service de la collectivité, et reconnaît que l'autorité publique s'exerce sur son activité bénévole. L'autorité publique reconnaît le bibliothécaire bénévole comme concourant au service public.

Article 3

Le bibliothécaire bénévole collabore avec les bibliothécaires professionnels, dans un esprit de complémentarité au service des usagers actuels, potentiels et futurs de la bibliothèque. Il accepte d'être encadré par ces professionnels. Il a droit à recevoir les responsabilités correspondant à ses compétences.

Article 4

La formation professionnelle est un droit et un devoir du bibliothécaire bénévole. Des formations doivent être proposées sous les formes les plus appropriées au bibliothécaire bénévole, qui a soin de parfaire sa nécessaire formation initiale par une formation continue.

Article 5

Le bibliothécaire bénévole a le droit à des conditions de travail correctes, tant en matière de moyens que de sécurité.

Article 6

Le bibliothécaire bénévole offre son engagement sans contrepartie de rémunération.

Article 7

Toutefois, il a droit à entière indemnisation pour toutes les dépenses engagées dans le cadre de son activité bénévole, et notamment sa formation, ses frais de déplacement et, le cas échéant, ses frais d'assurance.

Article 8

Le bibliothécaire bénévole s'engage à respecter les normes de sécurité en vigueur au sein de l'établissement et à droit à la protection publique contre les risques encourus au cours de son activité.

Article 9

Le bibliothécaire bénévole accepte de s'engager pour une durée et une régularité déterminées, en accord avec l'autorité publique. Il ne saurait être écarté sans motif grave ou nécessité de service et sans concertation préalable.

Modèle d'engagement bénévole en bibliothèque

Entre la commune de _____ représentée par _____

Et

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : _____ Courriel : _____

Horaires et jours de disponibilité dans la semaine : _____

Période(s) d'absence dans l'année : _____

Cochez les activités souhaitées :

Accueil du public :

- Renseignements, conseils aux usagers
- Inscription des usagers
- Enregistrement des prêts et retours
- Gestion des réservations des usagers
- Renseignements sur les services en ligne

Gestion des collections :

- Participation aux acquisitions
- Catalogage et élimination des documents
- Participation aux échanges de documents à la médiathèque départementale
- Couverture des documents
- Rangement des documents

Animation :

- Participation aux animations tout public
- Participation aux accueils de groupes

Communication :

- Création d'affiches
- Rédaction d'articles pour le journal municipal, le site internet et les réseaux sociaux

Responsabilité fonctionnelle de la bibliothèque et de l'équipe :

- Planification de l'accueil du public
- Gestion des collections
- Gestion budgétaire
- Organisation des animations
- Gestion informatique
- Rédaction du rapport d'activité

Autres :

J'ai pris connaissance de la charte du bénévole et je m'engage à respecter les modalités de fonctionnement énoncées. Je m'engage à effectuer les tâches qui me sont attribuées. Le présent engagement sera révisé dans un an, si nécessaire, suite à un échange avec le maire.

Fait à _____, le _____

La personne bénévole,

Le maire,